

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 février 2026 à 18h00

Ordre n°14 - DÉLIBÉRATION N° DC2026-02-014

Hôtel d'entreprises : aménagement d'un espace de coworking,
amélioration du confort phonique et thermique et sécurisation des sites,
demandes de subventions

Date de convocation : 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absent(s) : **11**

- dont suppléé(s) : **0**
- dont représenté(s) : **2**

Résultat du vote :

Votants : **17**

- dont « pour » : **17**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra

MM **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **OLIVERO** Albert, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne et **BODIGUEL OCCELLI** Chloé (*pouvoir à FORTOUL Jacques*).

MM. **BARNEAUD** Christophe, **GASTON** Arnaud (*pouvoir à CAPEL Denis*), **ISOARD** Bernard

ABSENT(S) :

Mme **BLATTMANN** Sabine, **GARCIER BALLADUR** Clarisse, **MATTERA** Wendy

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre, **ORTUNO** Miguel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine.

DÉLIBÉRATION N°DC2026-02-014

Objet : Hôtel d'entreprises : aménagement d'un espace de coworking, amélioration du confort phonique et thermique et sécurisation des sites, demandes de subventions

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 02/03/2026
ID : 004-200072304-20260226-DC2026_02_014-DE

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants, relatifs aux compétences des communautés de communes en matière de développement économique ;

VU la délibération n°2010/25 du 15 mars 2010 du conseil communautaire de la CCVU approuvant la signature d'un bail avec la commune de Barcelonnette, dressé en la forme administrative pour une durée de 50 ans, relatif à la mise à disposition des bâtiments 19 et 26 du quartier Craplet en faveur de la CCVU ;

VU sa délibération n°2010/05 du 23 février 2010 approuvant le programme du futur hôtel d'entreprises de l'ancien quartier Craplet ;

VU les délibérations n°2024/86 du 28 mai 2024 et 2024/134 du 24 septembre 2024, approuvant le projet de réorganisation de l'hôtel d'entreprises ;

VU le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de la Vallée de l'Ubaye (CRSDVU) signé le 7 mai 2009 par l'Etat, la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye, les Communes de Barcelonnette et Jausiers, le Conseil Général des Alpes de Haute Provence et le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

VU la fiche projet « Aménagement d'un espace de coworking, amélioration du confort phonique et thermique et sécurisation des sites » ;

CONSIDERANT que l'Hôtel d'entreprises intercommunal constitue depuis plus de dix ans un outil structurant de développement économique pour la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et qu'il nécessite aujourd'hui une requalification globale afin de répondre aux nouveaux usages professionnels et aux attentes des entreprises et travailleurs indépendants ;

CONSIDERANT que la création d'un espace de coworking répond aux enjeux actuels de diversification économique, d'attractivité du territoire, de développement du télétravail et d'accompagnement des porteurs de projets ;

CONSIDERANT que l'amélioration du confort thermique et phonique ainsi que la sécurisation des accès constituent des prérequis indispensables au bon fonctionnement, à l'attractivité et à la pérennité de l'espace de coworking ;

CONSIDERANT le projet « Hôtel d'entreprises 2026 », visant à finaliser la modernisation de l'Hôtel d'entreprises par l'aménagement d'un espace de coworking, l'amélioration du confort thermique et phonique des bâtiments ainsi que la sécurisation des deux sites, pour lequel le coût des travaux s'élève à **144 829 € HT** ;

CONSIDERANT que ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement par l'Etat ;

VU l'avis favorable de la commission Attractivité du territoire réunie le 17 février 2026 ;

Sur proposition de Mme Agnès PIGNATEL, Vice-présidente en charge de l'Attractivité du Territoire ;
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet « Hôtel d'Entreprises 2026 » portant sur l'aménagement d'un espace de coworking au sein de l'Hôtel d'entreprises intercommunal, l'amélioration du confort thermique et phonique des bâtiments ainsi que la sécurisation des deux sites ;

DÉLIBÉRATION N°DC2026-02-014

Objet : Hôtel d'entreprises : aménagement d'un espace de coworking, amélioration du confort phonique et thermique et sécurisation des sites, demandes de subventions

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération qui, compte-tenu des subventions, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Dépenses de travaux et aménagement coworking, isolation phonique et thermique, peinture, sécurisation des sites	144 829,00 €	Etat (50%)	72 414.50 €
		Autofinancement CCVUSP (50%)	72 414.50 €
Total Dépenses	144 829,00 €	Total Recettes	144 829,00 €

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'ensemble des financements mobilisables, notamment les subventions de l'État et de tout autre partenaire institutionnel ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire aux exercices correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

Signature